

Conseil :	Hélène Emmell, présidente Arnaud Goa, vice-président Gautier Djeukam Mbouendeu, conseiller Gregory van Duyse, conseiller Yanick Harrison, conseiller Geneviève Poulin, conseillère
Administration :	Monique Baker, directrice générale Clémence Hardy, secrétaire corporative

1. Ouverture de la réunion

La présidente ouvre la réunion à 12h22.

2. Reconnaissance des territoires traditionnels

« C'est dans un esprit de réconciliation que le Conseil scolaire FrancoSud reconnaît que nous vivons et travaillons sur le territoire ancestral et traditionnel des peuples de la Confédération Blackfoot-Niitsitapi. Le Traité 7 des peuples Blackfoot inclut les Premières Nations Kainai, Piikani, Siksika, Tsuu T'ina et Îyârhe Nakoda. Nous tenons aussi à souligner que la Nation métisse des districts 5 et 6 a également établi sa demeure sur ce territoire. Nous exprimons notre gratitude aux nombreuses personnes des Premières Nations, Métis, et Inuits qui ont vécu sur ces terres et en ont pris bien soin pendant plusieurs générations avant nous. »

3. Confirmation – renonciation au délai de convocation

Tous les conseillers sont présents en ligne et la présidente mentionne que tous ont renoncé au délai de convocation de deux jours prévu par l'article 3(3) du *Board Procedures Regulation*, tel que permis par l'article 3(4) de ce même règlement.

4. Adoption de l'ordre du jour

4.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du Conseil du 27 juin 2025
001-250627-4.1

« Conseiller Harrison propose l'adoption de l'ordre du jour proposé pour la réunion extraordinaire du Conseil du 27 juin 2025. »

Adopté

5. Gouvernance – nouveau dossier

5.1 Adoption du règlement No. 2025-01 portant sur l'établissement des heures de vote
Suite à la réunion du Conseil du 17 juin, l'administration a procédé à des recherches supplémentaires concernant une ouverture des bureaux de vote à 8h au lieu de 10h et a apporté le résultat de ses recherches par courriel le mercredi 25 juin ainsi que le vendredi 27 juin avant le début de la réunion extraordinaire. Le but recherché est de permettre aux conseillers scolaires de prendre une décision éclairée.

Le Conseil discute de l'adoption de ce règlement. Chaque conseiller a l'occasion de donner son opinion sur la question.

a) Adoption en première lecture (intégrale) du règlement No. 2025-01

002-250627-5.1a

« Conseillère Poulin propose d'adopter en première lecture le règlement No. 2025-01 portant sur l'établissement des heures de vote. »

Défait
1 pour
5 contre

b) Adoption en deuxième lecture du règlement No. 2025-01

Le règlement ayant été défait en première lecture, le processus de son adoption a pris fin.

- c) Consentement unanime à une troisième lecture du règlement No. 2025-01
Le règlement ayant été défait en première lecture, le processus de son adoption a pris fin.
- d) Adoption en troisième lecture du règlement No. 2025-01
Le règlement ayant été défait en première lecture, le processus de son adoption a pris fin.

6. Clôture de la réunion

Le sujet à l'ordre du jour ayant été traité, la présidente déclare la fin de la réunion, à 12h30.

/Hélène Emmell/

Hélène Emmell
Présidente

9 septembre 2025

Date

/Clémence Hardy/

Clémence Hardy
Secrétaire corporative